



Modalités d'inscription

Pour l'inscription au collège, il convient de joindre les bulletins trimestriels de l'année en cours.

La confirmation d'inscription est signifiée au mois de juin en fonction de la décision du conseil de classe.

Documents à fournir :

1. La fiche de renseignements (feuille de couleur)
2. L'autorisation de prélèvement (si souhaitée)
3. L'autorisation d'hospitalisation (obligatoire)
4. La photocopie **recto verso** de la pièce d'identité de l'élève
5. La photocopie du livret de famille (**pages parents et enfants**)
6. La photocopie de la feuille des principaux vaccins du carnet de santé
7. La photocopie des bulletins trimestriels de l'année en cours.
8. **Pour les élèves souhaitant réserver l'internat** : voir le contrat d'internat.

Merci de nous transmettre courant juin :

1. Un "exeat" du dernier établissement scolaire fréquenté.
2. **La décision du Conseil de Classe du 3^{ème} trimestre (obligatoire).**

Une confirmation de réception de dossier vous sera envoyée par mail.

Toutes documentations concernant la scolarité sera disponible sur école directe, dont vous recevrez les codes courant septembre, **l'adresse mail est donc obligatoire.**

Durant la scolarité, l'établissement assure à ses frais chaque jeune dans le cadre de ses activités scolaire via la Mutuelle St Christophe.

Une visite de l'établissement est possible sur rendez-vous.

*Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec le
secrétariat.*

Tel : 02.97.23.78.50

Mail : corinne.carre@jeanne-arc-gourin.fr